

|   | $\boxtimes$ | Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt     | $\boxtimes$ | Back-office - Options |
|---|-------------|--|-------------|-----------------------|
|   | $\boxtimes$ | Négociation - Dérivés sur actions et indices | $\boxtimes$ | Technologie           |
| ĺ | $\boxtimes$ | Back-office - Contrats à terme               | $\boxtimes$ | Réglementation        |

**CIRCULAIRE 095-15**Le 6 août 2015

# INTERRUPTION DE LA SOLUTION DE COMMUNICATION SÉCURISÉE EXTERNE EMX (ECHOWORX) ET MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE COMMUNICATION SÉCURISÉE INTERNE TLS (IRONPORT) PAR LA DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Le but de cette circulaire est d'informer tous les participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) que la Division de la réglementation (la Division) procédera, dans les semaines à venir, à la mise en place d'un système de communication électronique sécurisé interne utilisant le protocole TLS (Transport Layer Security) pour l'envoi et/ou la réception de communications électroniques.

La Division mettra donc fin à l'utilisation du système de communication sécurisée Echoworx, à compter du 28 août 2015.

L'utilisation de la solution TLS ne sera pas obligatoire. Par contre, cette solution sera la seule par laquelle la Division acceptera les communications électroniques sécurisées. Les participants agréés, ainsi que les organismes réglementaires souhaitant communiquer électroniquement avec la Division de façon sécuritaire, devront obligatoirement aviser cette dernière en suivant les instructions indiquées plus bas.

Le protocole TLS n'encrypte pas les courriels comme tel, il établit plutôt un tunnel sécuritaire entre le pare-feu de la Bourse et celui du destinataire. Ce protocole permet donc aux applications clients/serveurs de communiquer entre elles de manière conçue pour prévenir l'écoute clandestine, les altérations ou la falsification des messages.

TMX appliquera uniquement le protocole TLS sur les courriers électroniques sortants. La Division encourage ses participants agréés à appliquer ce protocole sur les courriels sortants de leur système.

Veuillez noter qu'aucun coût n'est associé à la mise en œuvre ni à l'utilisation de cette solution.

Circulaire no : 095-15

### **UTILISATION DU PROTOCOLE TLS**

# 1. PRÉREQUIS

L'unique prérequis permettant l'utilisation de ce type de communication sécurisée avec la Division est de posséder un système de courriels autorisant le protocole TLS. Notez que la majorité des entreprises possèdent déjà un tel système ou peuvent l'autoriser.

### 2. MARCHE À SUIVRE

Chaque participant agréé et organisme réglementaire désirant utiliser cette solution de communication sécurisée devra fournir les informations suivantes à la Division le ou avant le vendredi 14 août 2015:

1. Raison pour utiliser la communication sécurisée TLS avec la Division

Recevoir des courriels sécurisés seulement Envoyer et recevoir des courriels sécurisés

- 2. Coordonnées de la personne contact :
  - a. Prénom:
  - b. Nom:
  - c. Titre:
  - d. Courriel:
  - e. Téléphone:
- 3. Nom(s) de domaine de votre entreprise (Ex. @m-x.ca)
  - a. Principal:
  - b. Secondaire:
  - c. Tertiaire:
  - d. Autre(s):
- 4. Coordonnées du responsable informatique de la sécurité des communications de votre entreprise
  - a. Prénom:
  - b. Nom:
  - c. Titre:
  - d. Courriel:
  - e. Téléphone:

Circulaire no : 095-15 Page 3

## 3. SUIVI ET TESTS À VENIR DE LA DIVISION

La Division accusera réception de votre demande d'utilisation du protocole TLS et communiquera les informations nécessaires à l'équipe de la sécurité des informations du groupe TMX. Cette dernière travaillera de concert avec le responsable informatique de la sécurité des communications au sein de votre entreprise pour s'assurer de la compatibilité entre votre système de communication et le protocole TLS.

Bien que non obligatoire, il est fortement recommandé d'utiliser cette solution pour tous les types de communication auprès de la Division.

Pour de plus amples informations et pour transmettre vos informations, veuillez communiquer avec Nathalie Tessier, technicienne principale, Division de la réglementation au (514) 787-6552, ou par courriel à <a href="mailto:ntessier@m-x.ca">ntessier@m-x.ca</a>.

Brian Z. Gelfand Vice-président et Chef de la réglementation